

25<sup>c</sup>.

# Journal du Lot

25<sup>c</sup>.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

### Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
Autres départements	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TÉLÉPHONE 31

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance  
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUÉSLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

### Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 70
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	1 fr. 70
RÉCLAMES 3 <sup>e</sup> page ( — d <sup>e</sup> — )	2 fr. 75
» 2 <sup>e</sup> page ( — d <sup>e</sup> — )	4 fr. 50

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LES ÉVÉNEMENTS

C'est se moquer du monde que de s'allier pour combattre la dictature à des partis qui veulent l'instaurer et pour défendre la liberté à des partis qui veulent la supprimer.

Le « front commun » s'écrite « à bas le fascisme » et c'est lui qui en prépare l'avènement. Le même « front commun » s'écrite « à bas la guerre » et c'est lui qui l'attirerait sur nous en désarmant la France.

Cette propagande socialo-communiste est une des hypocrisies les plus révoltantes de notre temps, une entreprise de mensonge à laquelle nous ne comprenons pas que des républicains et des pacifistes se puissent laisser prendre. Elle implique chez ceux qui la font un mépris cynique de ceux qui les écoutent, une confiance illimitée dans la bêtise de leurs contemporains ; elle suppose chez ceux qui la suivent une incroyable dose d'ignorance et de crédulité.

Les socialistes S.F.I.O. sont un parti de dictature et les communistes bien plus encore ! N'est-ce pas une gageure contre le plus simple bon sens que de s'allier pour combattre la dictature à des partis qui veulent l'instaurer, que de s'associer pour défendre la liberté à des partis qui veulent la supprimer ?

M. Herriot disait à Lyon : « Nous observons que le fascisme est né et s'est développé là où s'était installé le désordre. Nous observons que des partis qui se prétendent plus avancés que nous n'ont pas su ou n'ont pas voulu opposer la plus résistante à la poussée de ces dictatures et qu'ils s'y sont même associés avec une déconcertante »

C'est la vérité même ! C'est la simple constatation d'événements dont le monde entier a été témoin ! Que le désordre social secrète la dictature comme l'arbre sec crève le fruit, c'est une réalité historique que l'expérience a partout et toujours vérifiée. L'instauration du fascisme puis celle de l'hittérisme appelés comme des sagesseurs n'ont fait que confirmer ce que les Français ont vu se produire deux fois chez eux. Les troubles, l'agitation, le désordre et la peur qu'ils engendrent, c'est toujours par ces chemins battus de la révolution que la réaction accède au pouvoir.

Aux socialo-communistes, qui dénoncent chez nous le fantôme du péril dictatorial, on a bien le droit de demander ce qu'ils ont fait en Italie et en Allemagne quand ils ont eu en chair et en os le dictateur devant eux. Ah ! ils avaient là deux fameuses occasions de « lutter contre le fascisme » autrement que par des discours, des articles ou des proclamations ! C'était le moment d'agir ! Mais ils ne sont bons que pour parler ! Là où le péril n'existe pas, comme en France, ils sont prêts à tout pour lui résister ; là où il s'est montré à eux réelle et face à face, ils ont f... le camp. Mussolini et Hitler n'ont eu qu'à paraître : les socialo-communistes se sont dispersés comme une volée de moineaux, ou bien ils se sont aplatis et prosternés.

Aussi les républicains ont-ils le droit de se demander si on ne se paye pas leur tête quand on leur propose sérieusement pour alliés contre les entreprises de violence des gaulards qui les préparent pour eux-mêmes et qui ne les ont jamais combattus chez les autres.

M. L.-O. Frossard, membre du parti S.F.I.O., où il essaye de concilier les contraires et qui voudrait sans y réussir être à la fois démocrate et socialiste, disputait l'autre jour contre ses « camarades » ennemis. Il discutait sur cette théorie de la dictature à laquelle il s'efforce de les faire renoncer. Vainement, bien entendu. Après avoir démontré le mensonge de tous les sophismes par lesquels on tente de la justifier, M. L.-O. Frossard montre à quoi elle aboutit réellement. Il écrit :

« C'est la théorie à laquelle je refuse de souscrire. Mais il y a la pratique. Il y a l'exemple russe. Depuis 18 ans bientôt la Russie soviétique vit sous le régime de la dictature du prolétariat... C'est une lourde et étouffante tyrannie. Mais peut-on dire qu'elle soit celle d'une classe, celle d'une collectivité ? Peut-on dire qu'elle soit »

« impersonnelle » ? Allons donc ! M. L.-O. Frossard montre la réalité du fait sous la duperie des mots :

« En fait, écrit-il, la dictature du prolétariat, c'est la dictature du Parti communiste bolchevick, son avant-garde et son guide, et même c'est la dictature du bureau politique du parti, et même c'est la dictature de Staline. Je ne polémique pas, je constate. Il ne peut en être autrement. Si l'on admet le principe de la dictature, il faut en accepter le corollaire : l'organisation centralisée et hiérarchisée, le chef qui commande et les troupes qui obéissent, la masse qui subit. La dictature ne s'accommode pas de la démocratie dans le parti ; de Trostky en exil et Zinoviev en prison, parmi tant d'autres, par leur propre odyssee, l'attestent. Encore une fois, je ne condamne pas, j'enregistre ! On ne fait pas à la dictature sa part ».

Non. Elle se la fait elle-même. C'est-à-dire qu'elle prend tout. Quant à son caractère provisoire, tout le monde doit être fixé. Elle dure depuis deux ans en Allemagne, depuis douze ans en Italie et, depuis dix-huit ans en Russie. Ni ici, ni là, elle ne semble près de finir. Et c'est avec les partisans de ces régimes qui prospèrent toute indépendance de pensée, qui ne reconnaissent aucun droit à l'individu, aucune liberté à la personne humaine, c'est avec eux qu'on nous demande de défendre les droits de l'homme et les libertés républicaines ?

Se laissera-t-on duper qui voudra ! Quant à nous, nous ne marcherons jamais. Les républicains veulent une civilisation d'hommes libres qui ne peut s'épanouir que dans la démocratie. Et, comme le dit M. L.-O. Frossard lui-même, la dictature est la négation de la démocratie.

Emile LAPORTE.

### UN PETIT MOT D'ECRIT

#### L'enfant assassin

Que penser de l'affreuse chose, de cet enfant de quinze ans, assassin, et qui ne paraît même pas avoir le remords de son acte ? On ne peut invoquer, dans cette affaire, le désespoir d'une vie manquée — elle commence à peine, la vie, à quinze ans ! Ni la misère, ni une enfance sans joie et les mauvais exemples d'un milieu corrompu. Les parents sont de braves et d'honnêtes gens dont on imagine l'atroce épouvante devant le crime.

La version du meurtre donnée par l'enfant lui-même exclut l'excesse passionnelle. « Elle me résistait, je l'ai tuée ». Oui, mais il n'y a pas cette trépidante déhiscence de l'amour qui supprime toute pensée et toute raison. Non, après les coups de revolver, l'enfant, comme un assassin vulgaire, écoute si sa victime râle encore et va prendre quelques billets de mille francs dans leur portefeuille. Il s'éloigne ensuite, achète un costume neuf et tente encore de faire des dupes.

On a pensé aussitôt aux lectures, à ces bas romans policiers dont il se nourrissait, au cinéma, que s'ats-je encore ? Ah ! sans doute, cette triste littérature fait elle beaucoup de mal, surtout à un âge où l'esprit d'imitation, le « mantle sin-gere » dont parle Montaigne, sont si puissants. Mais, faut-il le dire ? Je ne crois pas que l'explication soit encore suffisante. Les puérils romans d'amour à die sous restent à peu près sans influence sur le cœur des jeunes filles qui les devorent ; de même, les épisodes de romans policiers ne font pas tout le mal qu'on leur prête. Tout au plus pourrait-on reprocher à ceux-ci de dégrader le goût inné de l'aventure, de le rabaisser, de le déshonorer en quelque sorte. Mais, dans l'esprit des lecteurs, tout cela reste sur un autre plan.

Nous avons tous besoin de rêve, on plus simplement, de sortir de nous-mêmes. La petite médaille qui se passionne pour de pauvres aventures d'amour feuilletonnesque, médiocrement contées, quite un moment sa vie étroite. Elle n'en sera pas moins une honnête et raisonnable fiancée. Quand nous lisons, dans notre jeunesse, « le dernier des Mohicans », nous n'en aliions pas moins sagement à l'école, sans songer à partir pour les Amériques sur le sentier de la guerre... Ce que l'on reprocherait précisément aux récits d'aujourd'hui de gangsters et de policiers serait de ne pas permettre aux jeunes imaginations échappées lointaines, anodines et charmantes, qui sont peut-être, qui sont une soupape de sûreté. Ah ! Revenons à l'enfant assassin. Quant au triste enfant assassin, aucune explication n'est tout à fait valable, il

## Informations

M. Laval à Varsovie

Les deux buts que M. Laval pouvait, dans l'état actuel des relations franco-polonaises attendre de ce voyage à Varsovie semblent avoir été atteints au cours des deux longues conversations qu'il eut samedi avec M. Beck. A savoir : 1. Dissiper les appréhensions causées par la signature de l'accord franco-soviétique ; 2. Obtenir de la Pologne une attitude favorable au développement d'un accord général de sécurité dans l'Est, basé pour Varsovie uniquement sur des pactes de non-agression, de non-assistance à l'agresseur et de consultation.

Les préparatifs de Moscou

Depuis juillet 1914, c'est la première fois qu'un ministre français des affaires étrangères vient en visite officielle. C'est aussi la première fois depuis la révolution russe et l'établissement du nouveau régime. Aussi, on peut déjà juger par l'ampleur exceptionnelle des préparatifs qui sont faits pour le recevoir de l'éclat particulier qu'aura la réception officielle du ministre français dans la capitale soviétique. Il y a tout lieu de penser que cette réception sera extrêmement chaleureuse.

Le général Denain à Rome

Commentant le voyage du général Denain à Rome et le projet d'accord aérien entre la France et l'Italie, le « Berliner Tageblatt » affirme que cet accord serait d'une importance exceptionnelle. Il constituerait une véritable alliance militaire, attendu qu'une guerre purement aérienne est impossible et entraînerait automatiquement le jeu de toutes les forces terrestres et navales. « Les deux gouvernements », conclut le journal, semblent admettre qu'ils agissent sur la base du communisme du 3 février et des déclarations faites postérieurement par le gouvernement britannique. En réalité, ce serait exactement le contraire.

Des hitlériens en France

Un groupe d'hitlériens en tenue à franchi la frontière franco-allemande, près de Merlebach pour aller se restaurer dans un café en territoire français. Un garde mobile en surveillance a arrêté l'officier S.S. Haslingen d'Erlangen. Les compagnons de ce dernier firent même le geste de vouloir le libérer, mais, apercevant braqué sur eux le revolver du garde, ils se réfugièrent de l'autre côté de la frontière.

Oustric et Gaston Vidal en correctionnelle

M. Vinas, juge d'instruction, a renvoyé en police correctionnelle, pour infraction à la loi sur les Sociétés, les administrateurs de la Société immobilière Paris-Foncier, parmi lesquels le financier Albert Oustric, l'ancien sous-secrétaire d'Etat Gaston Vidal et l'ancien administrateur des affaires Oustric, Sarovitch.

Il s'agit d'émissions irrégulières d'actions au moment des augmentations de capital et de publication de faits faux. Oustric et Sarovitch sont en outre poursuivis pour abus de confiance. L'accusation leur reproche d'avoir détourné au préjudice de la Société une somme de 125 millions de francs, investie dans la banque Oustric.

En Espagne

Les groupements parlementaires de l'Union républicaine, de la Gauche catalane, de la Gauche républicaine et du Parti républicain national, réunis collectivement aux Cortés, ont décidé d'unifier l'action des différents secteurs de l'opposition républicaine et de prendre chaque fois des accords sous l'initiative d'un Comité directeur, qui sera formé par les chefs de chaque groupe ment en vue de la tactique parlementaire à suivre.

Le conflit italo-abyssin

C'est à une date très rapprochée que les gouvernements français et britannique feront à Rome une démarche amicale, en vue de prévenir des complications dans le différend italo-abyssin.

Il n'est nullement question pour les deux gouvernements d'intervenir dans le même sens à Addis-Ababa, étant donné que le but d'une telle démarche est d'amener M. Mussolini à donner suite à la note que lui a adressée récemment l'empereur d'Ethiopie.

Pologne et Allemagne

Sur l'invitation du ministre de la Reichswehr, une mission militaire polonaise, composée de cinq officiers supérieurs, sous le commandement du général Kutrzeba, chef de l'Ecole de guerre de Pologne, séjournera en Allemagne et y visitera diverses organisations de l'armée. S'agit d'un malheureux, voilà tout. Faisons-lui l'aumône de notre pitié relative, car l'essentielle et totale pitié va toujours et légitimement vers les victimes.

### En Autriche

A la suite de la découverte d'une centrale de distribution de l'« Arbeiter Zeitung » (édition de Brno) interdite en Autriche, la police a arrêté 39 personnes, dont 25 ont été condamnées, après une procédure sommaire, à de fortes peines d'emprisonnement.

Dix-neuf sont, en outre, inculpés de haute trahison et écroués à la prison du parquet.

La Conférence balkanique est virtuellement terminée.

L'entretien a porté samedi après-midi sur le projet de pacte méditerranéen, sur les relations avec l'Italie et l'U.R.S.S., ainsi que sur certains aspects des rapports économiques entre les Etats de l'Union balkanique.

Devant les journalistes, M. Yevitch s'est déclaré très satisfait des travaux de la conférence et a exprimé son optimisme en l'avenir.

### EN PEU DE MOTS...

— Un garde-côtes a saisi, au large du cap May, dans la baie de Delaware, le navire français « Etchepolchi » qui transportait des caisses d'alcool en contrebande.

— Au Théâtre National d'Oslo, au moment où le spectacle allait commencer, la scène tournante, avec les décors du premier acte d'Hamlet, s'est écroulée dans les sous-sols. Il n'y a pas eu d'accident de personnes.

— M. Mellarmé, ministre de l'éducation nationale s'est rendu à Madrid, samedi matin.

— Dans la commune d'Albanova (Italie) pour une constatation de jeu portant sur une somme de 20 centimes, le nommé Antonio Marline a abattu à coups de revolver son camarade Biagio Mercadante.

— Un violent séisme a été ressentie dans la région de Malatia (Turquie). Il n'y a pas de dégâts.

— La cour d'assises de Vienne (Autriche) a condamné à la peine de mort par pendaison, le nazi Henrich Heimerl, qui s'était rendu coupable d'attentats au moyen d'explosifs.

## NOS ÉCHOS

### Proportion.

C'est une histoire qu'on nous contait dans une maison très amie de M. Jean Chiappe, comme on venait de parler longuement de la candidature municipale de l'ancien préfet de police.

De temps qu'il était encore à la Préfecture, un jour, M. Chiappe visite un asile de fous. Dans le parloir, il rencontre un pensionnaire sur le point d'être relâché. Dialogue :

— Etes-vous satisfait de votre séjour ici ?

— Non, mais dites donc, d'abord qui êtes-vous ? fait le malade guéri.

— Je suis le préfet de police.

— Changez de ton à vue, chez l'autre.

— Mon pauvre vieux, ah ! mon pauvre vieux ! Ils vont vous garder un mois dix ans. Moi, ils m'ont laissé la cinq ans et je ne me croyais que sergent de ville !

### Le bon vouloir.

James Sullivan, dit l'Araignée, s'évada il y a deux ans de la prison d'Oxford. Deux gardiens, Lloyd et Burt, furent accusés de négligence dans l'accomplissement de leur devoir et renvoyés. Ils perdirent du même coup le droit à la retraite.

Sullivan fut à nouveau arrêté. Il purge actuellement une peine de plusieurs années de détention. Quand il apprit le sort de ses deux anciens gardiens, il envoya une lettre au directeur de la prison pour l'aviser de son évasion.

« Je suis un voleur, mais aussi un « sportsman », écrit Sullivan. Je ne veux pas que, par ma faute, deux hommes innocents soient voués à la misère quand ils ne sont pas coupables ».

Et les deux gardiens furent réintégré grâce à leur ancien prisonnier !

### L'ignorance mondaine.

Une très jolie mondaine confessa un jour à un ami qu'elle ne connaissait pas l'histoire de Jeanne d'Arc. Cet ami promit de lui prêter un livre sur l'héroïne, ce qu'il fit quelques jours plus tard. Une quinzaine passa ; le monsieur rencontre la dame chez des amis et lui dit :

— Avez-vous lu mon livre ?

— Oh ! oui, c'est passionnant. Je ne l'ai cependant pas encore terminé.

— Où en êtes-vous ?

— Assez loin.

— Est-ce au moment où Jeanne d'Arc... Alors la dame l'interrompt gentiment : — Oh ! non. Ne dites pas comment ça finit. Je veux avoir la surprise.

### LES QUESTIONS DU JOUR

## DOS AU GOUFFRE

On prête, à quelque haute personnalité de l'administration financière, cette déclaration que, pour traverser sans vertige, la passe difficile qui s'ouvre devant le pays, une seule méthode est possible : tourner le dos au gouffre pour ne pas le voir.

Rendons à M. Germain-Martin, administrateur éminent de l'infortune nationale, ce facile hommage qu'il n'est, à aucun degré, le sectateur de ces procédés sans courage. Entendu par la Commission sénatoriale, il lui a présenté sans voile le tableau sincère de la situation. Que chacun la regarde en face !

Elle n'est pas rose. Elle se schématise dans ces deux constatations ; 1<sup>o</sup> les recettes diminuent ; 2<sup>o</sup> les dépenses augmentent.

Pareille situation ne saurait indéfiniment se prolonger. C'est trop évident. Particulier ou gouvernement, quiconque dépense plus qu'il ne reçoit, galope vers la ruine. Ce n'est que question de temps. Le fossé est plus ou moins large. Au bout, c'est toujours la culbute.

Quel que soit leur principe, les impôts suivent, de plus ou moins loin, les fluctuations de la prospérité. Les nôtres épousent strictement le mouvement des affaires. Ils sont assis sur les revenus et sur la circulation des biens. Si les revenus s'abaissent (et Dieu sait s'ils le font !), les impôts tombent. Si les transactions marquent un ralentissement, les impôts fléchissent. Si elles s'arrêtent, il n'y a plus d'impôts.

Cette règle de la concordance des courbes — affaires et impôts — se trouve scientifiquement confirmée par les résultats officiels du premier trimestre de 1935. Les contributions indirectes et monopoles nous rapportent deux cent millions de moins que l'année dernière (203.449.000 fr.) Ces rentrées nous imposent, sur les mêmes postes, une grosse déconvenue sur ce que nous étions censés en attendre : la moins-value sur les prévisions n'est pas loin de huit cent millions (794.902.000). Sur les impôts directs, la différence en moins sur la même période de 1935 atteint six cent millions. Le Ministre des Finances souligne, pour le mois de mars, la paralysie progressive de la vie économique.

Jamais, affirmait ces jours-ci le président Roosevelt, je n'ai senti d'une façon aussi forte l'atmosphère de la reprise ». Et cette déclaration était surmontée d'une photographie où s'épanouissait le sourire célèbre. Je n'ai jamais cru à la fameuse expérience dans laquelle a été jeté le grand et jeune peuple d'outre-mer. Mais comme je serais heureux de m'être trompé ! Quand la crise économique sera finie, nous ne serons pas loin de la fin des misères du budget et de la Trésorerie.

Vous pensez sans doute que si les impôts élastiques dont nous jouissons (si je puis ainsi parler) se rétractent au froid de la crise, ils se dilatent, au contraire, à la chaleur de la prospérité. Vous êtes tenté d'en conclure : ceci compense cela ; il en résulte une moyenne et tout va pour le mieux dans le meilleur des systèmes fiscaux.

Eh bien ! Ne le dites pas. Vous vous tromperiez. Dans les années de vaches grasses, il arrive que les particuliers et les sociétés fassent des réserves. Les Etats, jamais. Ils devraient en faire ? D'accord. Ils n'en font pas, c'est le fait.

### Etrange message jubilare.

Les télégrammes de félicitations venus de tous les pays du monde s'entassaient à Buckingham Palace. Le plus étrange d'entre eux vient de l'Etat de Hunza, qui mène une vie paisible entre les Indes et le Kashmir. En effet, cette dépêche est adressée à la reine Victoria. Comme les gens de Hunza ont défilé la Reine, ils croient naturellement qu'elle ne mourra jamais et que la fête du Jubilé est en son honneur.

Or, si le déficit budgétaire est triste, l'excédent est périlleux. Si, par accident, l'argent afflue dans les caisses du Trésor, les appétits se déchaînent. Et aussitôt, à des recettes qui, elles, sont passagères, correspondent dans les colonnes du budget, des dépenses qui, elles, sont permanentes. Si vous êtes ministre des Finances, ne vous promenez pas, au coin du bois parlementaire, en faisant sonner les écus dans vos poches. C'est Gladstone, je crois, qui donnait ce conseil.

Nous voilà avec les dépenses de la prospérité et les recettes de la crise. Fatalement, l'abîme doit s'élargir.

Ce n'est, hélas ! pas tout.

La Trésorerie est ébranlée par la sarabande des monnaies.

Mais son plus grand ennemi, c'est la situation internationale. L'Allemagne — déclare, reconnaît, confesse M. Mac Donald — a dévasté les chemins de la paix. Elle comprend, assurément, plusieurs catégories de citoyens : les fous, les militaires, les économistes, les masses. Qui, en définitive, l'emportera, c'est la question. M. Mussolini affirme la certitude qu'il n'y aura pas de guerre cette année. Donc respirons. Mais pour rendre la sagesse aux fous, pour laisser les calculs aux militaires, la prudence aux économistes et la peur salutaire aux masses, il n'y a qu'un seul procédé : c'est que tout le monde sache que les chemins de la guerre sont gardés.

Habile dans les détails, d'une merveilleuse ténacité dans la préparation méthodique, l'Allemagne est amenée à commettre les grandes fautes psychologiques qui donnent au monde la faculté de se sauver. S. M. Hitler s'était borné à continuer, même en les intensifiant, ses armements pré-tendus clandestins. L'Angleterre serait restée indifférente dans son fle, la pipe au coin des lèvres. Remercions le Führer d'un éclat qui a en la valeur d'une illumination.

On est souvent amené à rapprocher 1935 de 1914. — 1935 est mieux. Sembat ne serait plus écouté reprochant à Ribot ses arguments de panique. Ce n'est plus seulement le Gouvernement qui comprend, c'est le Parlement et c'est le pays. Chacun comprend que quelques milliards placés à temps peuvent économiser des millions de vies humaines. Mais ces milliards, il faut les trouver. La tâche de M. Germain-Martin n'est pas facile.

C'est au milieu d'écueils sans nombre qu'il prépare l'assainissement de la situation financière. Il entend ramener les dépenses au niveau des recettes. Il épargnera les parties payantes, demandant, si c'est nécessaire, quelques sacrifices aux parties prenantes. Il ne tripotera pas le franc. C'est un programme parfait. Puisse ce bon ouvrier voir le temps et les possibilités de le réaliser !

De quelques sommets de la politique ou de la science tombent ces jours-ci des déclarations désespérées. Il n'y aurait rien à faire. Le régime serait imparfait, etc.

Attention aux imprudences mortelles. Les finances de l'Italie sont plus malades que celles de la France. Les finances de l'Allemagne sont agonisantes. Alors pourquoi nous invite-t-on à emprunter à ces pays leur système de gouvernement ? — (Le Capitaine).

Joseph BARTHÉLEMY,  
Membre de l'Institut.

### Bonne raison.

Ces jours-ci Rip était souffrant et refusa obstinément de voir un médecin. Des amis avertirent un toubib, copain de Rip...

La domestique de Rip rentre dans la chambre de Rip : — C'est le médecin, Monsieur.

— Dites-lui que je ne reçois pas. Je suis souffrant.

### Dialogue d'amants.

Elle. — Tu as le cœur gros ?

Lui. — Oui... touche !... L. LISIERS.

# Chronique du Lot

## ELECTIONS MUNICIPALES

DU 12 MAI 1935

### VILLE DE CAHORS

#### Scrutin de ballottage

Inscrits : 3.150  
Votants : 2.370  
Suffrages exprimés : 2.360  
Majorité absolue : 1.180

#### LISTE DE MONZIE

Mairie	Palais	Ecole	Théâtre	TOTAL
Mendailles	473	274	292	1.326
Duthil	452	252	285	1.254
Heilhès	424	255	272	1.220
Frayssé	410	274	267	1.204
Couderc	440	247	259	1.196
Roux	395	256	242	1.116
Sindou	424	231	240	1.113

(Ces 7 candidats sont élus.)

Contou	378	237	243	248	1.106
Belot	376	232	235	214	1.057

#### LISTE FRONT COMMUN

Lafage	490	230	266	391	1.377
Bourthoumieux	448	215	217	338	1.218

(Ces 2 candidats sont élus.)

Verlhac	346	135	155	281	917
Magot	326	137	146	274	883
Ducor	322	126	141	251	840
Barrières	319	116	137	257	829
Deleros	311	125	136	249	821
Contival	316	127	132	246	821
Delrieu	287	128	133	231	779

#### CANDIDATURES ISOLÉES

Perry	162	119	76	75	432
Divers	43	29	41	64	177

#### Après le scrutin

Le scrutin de dimanche a envoyé à l'assemblée communale sept candidats de la liste d'union municipale et deux candidats du front commun. Voilà le résultat décevant sur lequel il serait vain d'épiloguer longuement.

Dans une cité où le parti communiste est pour ainsi dire inexistant il s'est trouvé plus de 1.300 électeurs pour donner leurs suffrages au représentant déclaré du bolchevisme moscovite et leur encouragement à une propagande qu'ils savent néfaste à la République et à la Patrie.

A quoi bon discuter les explications diverses que donnent de ce phénomène ceux qui veulent s'excuser d'y avoir contribué ? S'ils assistaient dimanche à la proclamation du scrutin, ils n'ont pas dû, au fond d'eux-mêmes, se sentir très fiers de ce qu'ils avaient fait quand ils ont entendu éclater « l'Internationale » sous les voûtes de l'Hôtel de Ville cadurcien.

Peut-être alors auront-ils compris qu'il est absurde de favoriser la propagation d'un mal que l'on déplore et que la politique du pire est toujours la pire des politiques.

#### Le scrutin est terminé !

Enfin ! Ça y est ! C'est fini ! Les électeurs peuvent quitter le forum. Les élus sont entrés à l'Hôtel de Ville, dans la Maison Commune.

Ils sont 27, tous, nous en sommes persuadés, bien décidés à faire du bon travail dans l'intérêt de la Ville pendant 6 ans !

6 ans ! C'est un peu long, n'est-ce pas, électeurs ? Soit, n'insistons pas. Mais, tout de même, attendez 6 ans pour remettre ça !

Bref, c'est fini... pour 6 ans. Les 27 élus vont, dès demain, se mettre au travail.

Mais, comment est composé le Conseil municipal de Cahors ?

Il comprend : 2 avocats, un imprimeur, un brasseur, 2 négociants, 2 employés du P.-O., un mutilé, 3 propriétaires, un entrepreneur, un dépositaire de journaux (un journaliste, quoi !), un boucher, un bazarier, 4 médecins et 4 pharmaciens !

Vous avez bien lu, ô Cadurciens, mes frères ! 4 médecins et 4 pharmaciens ! Bonne santé pour nous tous, citoyens ! Et maintenant, au travail !

L. B.

#### Education physique

Des lettres de félicitations ont été accordées pour services rendus aux Sociétés d'éducation physique et de préparation au service militaire à la date du 30 décembre 1934, à MM. Chavanie, aux Junies ; Lafond, à Blars ; Pointelin, à Sauzet ; Mural, maréchal des logis-chef de gendarmerie, à Labenne ; Rabary, gendarme à Castelnau-Montratrier ; Sentenac, maréchal des logis, moniteur d'éducation physique à Gourdon ; Castex, maréchal des logis-chef de gendarmerie à Salviac ; Donnat, maréchal des logis-chef à Cazals ; Servant, gendarme à Luzech.

Nos félicitations.

## CONSEIL GENERAL

Séance du 13 mai

Le Conseil général du Lot s'est réuni, lundi matin, à 11 h. 15, sous la présidence de M. de Monzie.

Etaient présents :

MM. de Monzie, Salanié, Gayet, Lacaze, Solmiac, Touriol, Guilhem, Jarrel, Couderc, Rougier, Peindaries, Rouma, Bénéch, Alibert, Gratacap, Loubet, Laparra, Vaissié, Fontanille, Orliac, Constant, Cambornac, Léry, Limes.

MM. le Préfet et le Secrétaire Général assistent à la séance.

Dès la séance ouverte, M. de Monzie prend la parole :

M. de Monzie. — Messieurs, si vous le voulez bien, nous allons nous réunir devant les commissions, pour consacrer l'heure qui nous reste dans la matinée, à étudier les dossiers.

Après avoir, je vous demande la permission de vous faire part d'un deuil qui, indirectement, frappe le Conseil Général.

Je viens d'apprendre la mort d'un homme qui n'a pas appartenu à notre Assemblée, mais qui aurait pu être des nôtres s'il avait souhaité ou sollicité et qui vient de mourir dans la journée d'hier. Son nom sera salué de vos regrets d'autant plus que son fils a appartenu aux Ponts et Chaussées, je veux parler du Docteur Frédéric Cazes qui s'est éteint dans la journée d'hier à Cahors. Il emporte dans la mort le regret de ses confrères et aussi de ceux qui l'ont approché dans l'existence de la vie publique qu'il avait abandonnée il y a quelques années.

La levée du corps aura lieu demain, à 1 h. 1/4 à la Villa des Tilleuls pour ceux d'entre vous qui voudraient bien s'y rendre pour apporter à son fils l'hommage de leurs regrets.

Je m'y rendrai personnellement pour témoigner à son fils, l'ingénieur en chef Cazes, l'hommage de leur souvenir.

Messieurs, j'ai reçu un vœu de MM. Salanié et Orliac qui voudrait être renvoyé à l'examen de la Commission des Finances. C'est un projet de décision à l'attribution du jardin de la Préfecture à la Ville. Je me tourne vers M. le Préfet car je désire que le sentiment de nos collègues soit traduit dans la forme délicate qu'on a voulu lui donner.

MM. Salanié et Orliac reprennent le vœu émis depuis longtemps devant le Conseil Général pour l'attribution à la Ville du Jardin de la Préfecture, seulement le problème se pose dans des conditions tout à fait délicates à l'égard du Préfet actuel qui vraiment fait la concentration de toutes les sympathies. Nous ne voudrions pas que d'une façon quelconque pendant la durée de son séjour parmi nous, il y ait un trouble pour cette question. Par conséquent, le vœu de M. Orliac et Salanié tendrait à une décision de principe à prendre par le Conseil Général, étant bien entendu que cette décision de principe ne serait appliquée qu'au cas, où à notre regret, vous seriez appelé à un autre poste. Il est important que cette décision soit prise avant pour qu'un état de fait ne soit pas créé à l'arrivée du nouveau Préfet. Un Préfet a tendance à considérer qu'il est diminué si on lui enlève la jouissance d'une part du domaine préfectoral. Mais si au contraire il est prévenu qu'il n'a pas de jardin privé et que ce jardin privé appartient à la Ville, il n'aura pas de déception de sa part.

Pour pouvoir donner à la pensée de nos collègues le commentaire qu'ils ont voulu, par conséquent, il faudra qu'elle soit formulée par tous mes collègues qui sont ici réunis.

En même temps, elle aura à connaître une autre affaire qui n'est pas inscrite sur le bordereau et qui a trait à la vente de la Maison des Finances à l'Etat. La Maison des Finances est louée à l'Etat, or il se peut que l'Etat songe à installer, soit de façon provisoire, en cas d'évacuation, soit de façon définitive, l'atelier du timbre.

M. le Directeur de l'Enregistrement et des Domaines, M. Gorse, a attendu notre session pour vous faire connaître l'état de la question. Il vous sera demandé d'habiliter M. le Préfet à signer le cas échéant une promesse de vente. Le dossier sera renvoyé à la Commission des Finances.

Sur observation de M. Lacaze, il est entendu que le Conseil s'occupera en séance publique de la question de la coordination des transports.

Puis le Conseil se réunit dans ses commissions et la séance publique est renvoyée à lundi après-midi.

Séance de lundi après-midi

Le Conseil général s'est réuni lundi soir, à 5 h. 1/4, sous la présidence de M. de Monzie.

Les permis de culture

Le vœu suivant, émis par MM. Couderc, Alibert et Bénéch, a été voté :

« Le Conseil général du Lot, ému par la protestation de nombreux fils de planteurs de tabacs contre la décision de la Commission des permis de culture qui les a privés de leur permis personnel, et estimant que cette mesure peut avoir pour effet de détacher ces paysans de la terre ;

« Emet le vœu que la susdite mesure soit rapportée, et que toutes les fois qu'un fils paiera ses impôts distincts de ceux de son père, il puisse bénéficier d'une autorisation également distincte de culture de tabac ;

« Et pour le cas où il ne serait pas possible de revenir totalement à l'état de choses antérieur, émet subsidiairement le vœu que, sous aucun prétexte, le permis total ne soit diminué, et que si le fils venait à ne plus cohabiter avec son père, son permis personnel lui soit d'un commun accord entre eux automatiquement réaccordé. »

#### La question des trains

MM. Salanié et Lacaze déposent le vœu suivant :

« Le Conseil général, estimant qu'il lui appartient de donner son avis sur le plan des transports départementaux avant que le plan soit entré en application,

« Que les transporteurs publics étant consultés selon le vœu du Décret du 19 avril 1934, le dernier mot appartient ou doit appartenir dans l'ordre départemental à l'Assemblée départementale.

« Pour ces motifs, décide d'appeler l'attention de M. le Ministre des Travaux publics sur la nécessité de maintenir le fonctionnement normal des lignes ferrées qui traversent et desservent le Lot, en utilisant un outillage nouveau moins onéreux et plus léger que le matériel ancien, ce à la faveur des expériences déjà faites en d'autres régions. »

M. Lacaze soutient le vœu. Il fait observer que si le plan des transports est appliqué, il supprimera 180 kilomètres de voies ferrées, de Brive à Montauban.

Le vœu est adopté.

#### Les intérêts des emprunts

MM. Vaissié, Malby, Constant déposent le vœu suivant qui est adopté :

« Le Conseil Général du Lot, constatant que le taux maximum d'intérêt au-dessus duquel la Caisse de crédit aux départements et aux communes, instituée par la loi du 28 décembre 1931 cesse d'être autorisée à leur consentir une bonification d'intérêt, n'est plus en harmonie avec le loyer de l'argent ;

« Considérant que ce défaut d'adaptation de la loi aux circonstances économiques ne peut être interprété par les départements et les communes que comme un refus par l'Etat de contracter de nouveaux engagements, puisque, sans qu'il y ait de leur faute, ces collectivités savent que les nouveaux emprunts contractés par elles ne rempliront plus les conditions requises pour obtenir la bonification promise par la loi ;

« Qu'il va résulter de cette circonstance une inégalité de traitement qui explique, sans la justifier le fait que les emprunts, dont il s'agit, ont été contractés à quelques mois d'intervalle ;

« Reconnaissant toutefois que, dans les conjonctures présentes, il ne saurait être question d'augmenter indéfiniment la participation de l'Etat à des dépenses départementales et communales, si nécessaires soient-elles ;

« Emet le vœu que la Caisse de Crédit soit autorisée à bonifier les emprunts amortissables en un laps de 40 ans, contractés par ces collectivités à un taux supérieur au taux maximum actuel, jusqu'à concurrence de ce dernier taux. »

Des demandes de subvention formées par diverses associations pour des monuments commémoratifs sont rejetées faute de crédits.

Le Conseil adopte un vœu transmis par la Fédération historique lorraine, tendant à obtenir l'institution d'une loterie nationale des monuments historiques dont le bénéfice remis à l'administration des Beaux-Arts, serait affecté, suivant un plan préalable, aux travaux d'entretien les plus urgents.

M. Salanié est nommé membre du Comité de surveillance et de perfectionnement de l'Ecole d'agriculture d'hiver fixe de Cahors, en remplacement de M. Bouat, décédé.

Une subvention est votée en faveur du groupement départemental et invalides du Lot pour lui permettre l'envoi d'un délégué au Congrès national des victimes du travail qui se tiendra à Metz.

#### Le service postal aérien

MM. Orliac, Salanié, Alibert déposent le vœu suivant qui est adopté :

« Le Conseil Général du Lot au courant des projets de création de lignes aériennes postales, considérant que la compagnie Air-Blau, concessionnaire de ces services, entreprend un effort louable et qui doit être encouragé ;

« Rappelle que pour la ligne prévue Toulouse-Paris, le tracé Orléans, Châteauroux, Limoges, Cahors, Toulouse est le plus direct ;

« Que chacune de ces villes est dotée d'un aérodrome homologué ;

« Emet le vœu que le service postal aérien en direction Paris-Toulouse, emprunte ce tracé et attire l'attention de M. le Ministre des Postes sur les démarches déjà entreprises en ce sens par la Chambre de Commerce du Lot. »

#### La mise en état des routes

MM. Loubet, Laparra, Gratacap, émettent le vœu suivant qui est adopté, vœu déjà émis par le Conseil Général de l'Aveyron ;

Considérant qu'au cours de l'an-

née 1934, du 5 mars au 5 octobre, sans qu'aucune réclame touristique n'ait été faite, il est passé sur la crête du barrage de Sarrans 11.040 voitures automobiles émet le vœu :

« Que les routes des trois départements de l'Aveyron, du Cantal et du Lot qui y conduisent soient remises dans le plus bref délai en état de viabilité et qu'un projet d'ensemble, commun aux trois départements, soit mis à l'étude pour permettre le développement intensif du Tourisme dans toute cette pittoresque région et cela d'une façon d'exceptionnelle urgence. »

#### L'installation à Cahors des ateliers du timbre

M. Orliac fait connaître que l'Administration supérieure des Domaines envisage l'édification à Cahors d'un atelier du Timbre dans les jardins en dépendance de l'Hôtel des Finances.

Les avantages que peut retirer la Ville de Cahors de cette initiative sont intéressants. L'Etat met une condition, il construira lorsqu'il sera propriétaire.

La Commission des Finances consultée a été d'avis d'accepter le principe de cette cession, en rappelant que le loyer actuel étant de 40.000 fr., la Ville de Cahors qui a participé pour 1/5<sup>e</sup> aux frais de la construction et qui touche 1/5<sup>e</sup> du prix de location aura droit à la même proportion en qualité de co-propriétaire dans le prix de vente.

La Commission des Finances propose d'habiliter la Commission Départementale si le principe de la vente est accepté, afin de fixer le prix, autoriser M. le Préfet à signer, au nom du Conseil Général, et mener à bien toutes formalités administratives nécessaires.

La proposition est adoptée. Le Conseil décide la reversibilité en faveur de Mme Cassan de la moitié de la pension de retraite dont le mari, ancien gardien de bureau de la Préfecture était titulaire.

M. Gayet propose le vote de crédits pour réparation au palais de justice de Gourdon, à la prison de Cahors, à l'hôtel de la Préfecture.

Renvoyé à la Commission des finances avec avis favorable.

Le projet relatif à la construction du pont de St-Géry est soumis au Conseil général. La part du département dans cette construction sera de 1.600.000 francs.

Il est décidé que cette construction sera faite par voie d'emprunt.

M. Jarrel rappelle que dans sa séance du 24 avril 1933, le Conseil Général a décidé l'installation du téléphone à titre d'abonnement dans les sections de communes ayant une maison d'école, le département prenant à sa charge les frais d'installation et d'abonnement incombant aux communes.

Les dépenses s'élèvent à la somme de 4.369 fr. 45. Adopté.

M. Jarrel fait connaître que bonne note a été prise par le ministère des P.T.T. relatif au projet de radio-reportage de défense économique et touristique, et la mise en service de l'émetteur de Toulouse-Pyrénées.

Un projet de convention relatif au téléphone automatique rural, à la proposition d'installation de 640 postes automatiques est examiné par le Conseil. La dépense s'élèvera à 2 millions.

Renvoyé à la session d'octobre.

M. Loubet propose d'accorder des bourses à l'Institut des jeunes aveugles de Clermont-Ferrand, en faveur de M. Pascal, de Figeac. Adopté.

Une bourse en faveur de Mlle Aurélien de Figeac, pour l'Institut des sourdes-muettes de Toulouse est votée.

Une demande de bourses formée par M. Alibert, en faveur de Mlle Mourguès de St-Sulpice, à l'Institut des sourdes-muettes de Toulouse, est adoptée.

M. Laparra propose de renvoyer à la Commission départementale la question relative au renouvellement du traité pour le deuxième semestre de 1935, traité passé entre le département et l'Asile de Leyme pour l'entretien des aliénés indigents et des aliénés pensionnés militaires. Adopté.

Le Conseil vote les conclusions du rapport relatif au remboursement aux communes sur le montant des sommes encaissées en 1934 par le département pour le service des aliénés.

Avis favorable est donné à une demande de transaction relative au règlement de frais d'hospitalisation à l'hôpital de Cahors du jeune Boutarrie, de Pourmagnac, décédé, demande formée par les héritiers.

Avis favorable est donné à une demande identique formée par les héritiers de l'aliénée Dupuy, de Tauriac, décédée à l'Asile de Leyme.

M. Constant propose de voter les crédits nécessaires pour réparations à la caserne de gendarmerie de Labastide-Murat, de Martel.

Renvoyé à la Commission départementale, le projet relatif à la restitution du bail de la caserne de Latronquière.

La Fédération Nationale des collectivités publiques électrifiées a présenté au Conseil Général deux vœux, en vue d'obtenir, d'une part, que soit remise à l'étude la question de révision des index économiques électriques, et, d'autre part, que soient réduites les charges accessoires d'achat de l'électricité (frais d'établissement des branchements, de location et d'entretiens des compteurs. Approuvé.

M. Tourriol propose le classement au rang des chemins de grande communication du chemin vicinal ordi-

#### Exposition rétrospective de l'Amboise de 1900

##### A la Foire de Paris

C'est une idée, fort heureuse qu'a eue la Foire de Paris, manifestation mondiale publicitaire entre toutes, de présenter au public, à sa grande réunion de cette année, les productions de l'affiche illustrée de l'époque de 1900.

Willette y voisinerait avec les derniers Chéret, Grün brillera par ses taches spirituelles, Abel Faivre, Truchet, Pal, Cappiello, Firmin Bouisset, Ogé, Misti, Léandre, Privat-Livemont, Rochegrosse, Sem, Tamagno, et tant d'autres, témoignent de l'effort considérable et tellement consciencieux qu'ont fait les peintres de cette époque pour donner à l'affiche illustrée son cachet d'art si particulier.

Ajoutons qu'à côté de cette rétrospective seront exposées les maquettes du Concours de publicité Hôtelière que la Foire de Paris a organisé cette année et qu'elle a, comme toujours, doté de nombreux prix.

Rappelons que les concurrents devront présenter un prospectus dépliant ou tryptique pouvant être facilement envoyé par poste, destiné à la propagande d'un hôtel de grande ville, de station thermique, climatique ou de sports, ou encore à vanter l'excellence d'une cuisine, la valeur d'une cave, des spécialités et tous autres attraits, dont peut se rappeler une publicité hôtelière.

Le Tourisme étant particulièrement à l'ordre du jour, ce sujet excitera sans doute la verve de nos artistes.

Les maquettes retenues par le Jury seront exposées pendant toute la durée de la Foire de Paris, du 18 Mai au 3 Juin.

Raymond COLY  
**La Cadurcienne**  
Ouvrage autorisé par  
M. l'Inspecteur d'Académie du Lot  
pour les Bibliothèques Scolaires  
du Département.  
Librairie, H. BOULNOY (Cahors)

## EDEN

MARDI, MERCREDI, JEUDI, SAMEDI  
et DIMANCHE (en soirée)  
DIMANCHE (matinée)

Les plus grandes vedettes françaises  
réunies dans une suite de sketches

### Le Billet de Mille

AVEC  
Gaby MORLAY, Lucien BAROUX  
Alice TISSOT, Lyne CLEVERIS  
Armand BERNARD, SIGNORET  
et MILTON

#### EN COMPLEMENT

Les plus grands chanteurs de la Scala  
de Milan, avec l'orchestre philharmonique  
de Berlin, dans une sélection de :

#### RIGOLETTO

## PALAIS des FÊTES

MARDI 14, MERCREDI 15, SAMEDI 18  
DIMANCHE 19 (à 21 heures)  
DIMANCHE (matinée à 15 heures)

Trois grandes vedettes.

Marie BELL, Armand BERNARD,  
Albert PREJEAN

#### Ensemble dans un film merveilleux

### Caprice de Perse

Une intrigue pleine de mouvement,  
un cadre enchanteur, une musique ravissante.

Il propose également la cession au  
département de panneaux indicateurs  
signalant la grotte de Presques.  
Adopté.

Sur la proposition de M. Peindaries,  
le Conseil fixe au 15 juillet la  
date de la réunion des commissions  
préparatoires pour l'établissement des  
listes du jury criminel.

M. Solmiac fait connaître les délibérations des conseils municipaux de  
Marcihac, Larnagol, St-Martin-Labouval  
demandant l'achèvement du chemin de  
grande communication n° 24, de Marcihac à  
Puy-Lagarde.  
Avis favorable.

Il propose le remboursement à  
l'Etat et aux communes sur le montant  
des sommes encaissées en 1934 par  
le département pour l'Assistance  
médicale gratuite. Adopté.

M. Léry propose d'accorder une  
bourse à l'Ecole primaire supérieure  
de Cahors au jeune Cabanes, de  
Cazals. Adopté.

La séance est renvoyée.

Une demande de subvention formée  
par M. Parrat, pour le bac de  
Mareuil sur la Dordogne reçoit un  
avis favorable.

M. Vaissié donne communication  
du vœu présenté par la Fédération  
des Sociétés d'originaux du Quercy,  
de la Garonne et des Pyrénées pour  
la création de trains de retour à la  
terre natale des originaux du Sud-  
Ouest. Le Conseil s'associe à ce  
vœu.

Diverses demandes de changement  
de date de foires reçoivent un avis  
favorable.

Des demandes de nouvelles foires  
à créer à Caniac sont approuvées.

M. Lacaze donne communication  
de la liste des personnes auxquelles  
sera attribué le prix institué par le  
legs Grandou. Approuvé.

Renvoyé à la Commission départe-  
mentale la question relative à la  
réforme du régime des pensions ci-  
viles et militaires de la loi du 14 avril  
1924.

Un secours est accordé à M. Hé-  
brard, de Frayssinet.

Le rapport relatif à l'attribution  
d'indemnités spéciales pour 1934 aux  
ingénieurs et aux agents techniques  
des Ponts et Chaussées est approuvé.

M. Bénéch propose le rejet d'une  
demande de frais de séjour à la Bour-  
boule de Mlle Devanlay, d'Autoire.  
La séance est levée à 6 h. 1/2.

# CAMORS

## Pour l'augmentation du contingentement des tabacs

Dans sa séance de lundi le Conseil Général du Lot a adopté à l'unanimité le vœu suivant qui lui a été présenté par M. Cambornac et signé par MM. Vaissié, docteur Bénéch, L.-J. Malvy, docteur Constant, docteur Rouma.

1. Considérant qu'il résulte des déclarations du porte-parole officiel de l'administration au dernier Congrès qui eut lieu en 1933, à Bordeaux, qu'il n'est pas possible d'introduire dans les fabrications plus de 60 0/0 de tabacs indigènes et coloniaux, c'est-à-dire des tabacs provenant des anciens départements plantiers français de l'Alsace, de l'Algérie et de Madagascar;

2. Considérant que les quantités de tabacs achetés respectivement à ces quatre sources productrices par rapport à la quantité totale à eux achetée, savoir :

Anciens départements : 52 0/0 ; Algérie : 23 0/0 ; Alsace : 20 0/0 ; Madagascar : 5 0/0, soit 100 0/0, sont loin de donner satisfaction aux anciens départements français qui voient tomber leur quote-part de 88 0/0 à 52 0/0, soit en moins, 36 0/0, ce qui représente une diminution de plus d'un tiers sur la situation d'avant-guerre;

3. Considérant que cette situation désastreuse faite aux anciens départements résulte principalement du fait des morts de la guerre et qu'il serait inique de la maintenir;

4. Considérant que depuis la guerre, l'administration a dû faire appel à l'Algérie et à l'Alsace pour combler le déficit imposé aux anciens départements par suite de la guerre qui a plus que décimé les paysans français;

5. Considérant que, désormais, la culture se révèle dans les anciens départements, entre les mains des fils de ceux qui sont morts pour la France et qu'il n'est que justice de favoriser ce réveil;

6. Considérant que les planteurs d'Algérie, Arabes et Français, et ainsi la société La Tabacop s'efforcent de cœur de restituer aux planteurs des anciens départements français une certaine proportion de l'augmentation des quantités fournies, soit 7.000 tonnes supplémentaires depuis la guerre;

7. Considérant que nous ne doutons pas, un seul instant, que les planteurs d'Alsace, par esprit d'équité et de fraternité, feront le geste de sacrifier, si besoin est, une partie de leur augmentation considérable de culture prélevée sur les anciens départements;

8. Considérant que la culture de Madagascar peut être maintenue sans changement.

9. Considérant, en somme, que les pourcentages des quantités demandées aux quatre producteurs de tabacs indigènes et exotiques fournissant les 60 0/0 des fabrications, ne soient pas des chiffres immuables mais des pourcentages soumis à des changements équitables selon les circonstances comme c'est indiscutablement le cas;

Pour ces motifs :

1° Nous demandons, instamment, que le Comité technique, qui achète 40 0/0 de tabac rés exotiques pour les besoins de la fabrication, procède, après en avoir consulté avec les représentants des anciens départements, à une révision de son pourcentage, c'est-à-dire des quantités demandées à ces trois régions productrices, représentant les 60 0/0 des tabacs indigènes et coloniaux pouvant entrer dans les fabrications;

2° En outre, faisons confiance au Comité technique pour que les 60 0/0 des tabacs de la France et des colonies entrant dans la composition des produits fabriqués puissent être augmentés du fait de l'introduction de tabacs exotiques dans la métropole et les colonies.

En ce qui concerne le tabac Nykerk en particulier, nous demandons un contingent supplémentaire de 100 hectares. Étant donné :

1° que la consommation des tabacs à mâcher et à priser en France dépasse environ 3.000 tonnes;

2° que les tabacs cotés français (Lot, Nord, Ille-et-Vilaine, Bouches-du-Rhône) entrant dans des fabrications est de l'ordre de 2.000 tonnes en tabac sec;

3° que par conséquent il est indispensable d'acheter à l'étranger 1.000 tonnes supplémentaires;

4° que le tabac Nykerk est particulièrement recherché pour ces fabrications;

5° que le supplément de 100 hectares demandés correspondent à 100 tonnes environ, et seulement de tabac sec ne peut pas influencer la valeur des fabrications puisque elles ne seraient modifiées que de 3 0/0 si tant est que le mélange ne s'en trouverait pas amélioré étant donné l'absence si recherchée du tabac cultivé dans le Lot.

Signé : D<sup>r</sup> CAMBORNAC, J. LÉRY, VAISSIÉ, D<sup>r</sup> BÉNÉCH, L.-J. MALVY, D<sup>r</sup> CONSTANT, D<sup>r</sup> ROUMA.

### Henri Martin, conseiller municipal

Parmi les élus aux élections municipales, nous sommes heureux de relever le nom du grand peintre, Henri Martin. L'éminent artiste se présentait sur la liste du lycée républicain dans la commune de Labastide-du-Vert.

### Bourses

Voici les résultats des épreuves orales des bourses :

Aspirantes : 2<sup>e</sup> série. — Définitivement classées pour une bourse d'enseignement secondaire : Mlle Breil.

Enseignement primaire supérieur : Mlles Sabatié, Soubré, Couzy, Blanc, Terrié, Gratias, Cambon Viglé, Laconche, Vessio, Constant.

### Noyé repêché après 6 mois

Entre Labéraudie et Pradines, on a repêché le corps d'un noyé, M. le docteur Besse à l'examen le cadavre et a conclu que la mort devait remonter au moins à 6 mois.

Le cadavre était sans vêtements; à un bras, il y avait quelques brèves de chandail. Il était complètement décharné. La gendarmerie a ouvert une enquête pour savoir si, dans la région, on avait signalé la disparition d'un habitant.

### Trois de moins !

MM. Fourgous et Réveillac, de Reyrevignes ont réussi à capturer trois renards. C'est une bonne prise.

## Horaire des trains

Nos lecteurs trouveront à la 4<sup>e</sup> page, l'horaire des trains (service d'été) mis en vigueur à partir du 15 mai 1935.

## MAUVAISE QUINZAINE !

Samedi était la fête de St-Mamert qui est appelé plus couramment, le saint de glace ainsi que St-Pancrace et St-Gervais.

Aussi bien, la pluie n'a pas épargné notre région et la température s'est un tantinet rafraîchie. Décidément, cette première quinzaine n'a pas été favorable et le soleil a été tout à fait boudeur.

Toutefois, il ne faut pas s'en inquiéter si l'on croit le proverbe qui déclare que : « pitchoune pleto dé may ran tout lou moundé gay. » (Petite pluie de may, rend tout le monde gai).

Ce n'est pas très certain, en ces jours de mai 1935, car il y avait les élections municipales, et dans tout le monde ne saurait être gai, n'est-ce pas ?

Mais nous voici au bout de l'épreuve. Dimanche soir, le ballottage a eu lieu et le calme reviendra ! Espérons qu'avec lui arrivera le « brillant soleil de mai, soleil de notre jeunesse ! »

L. B.

## AVIATION

### Un Vol de Groupe peu banal

Nous avons le plaisir de faire savoir qu'un groupe de Cadurciens a assisté à une belle démonstration aéronautique sur le terrain d'« Agen-La-Garenne », le dimanche 12 mai. En effet, il a été exécuté sur ce terrain un vol de groupe d'un genre inédit. Les avions qui y participaient étaient : un « Dragon de Havilland », bi-moteur, piloté par son propriétaire, M. Garric, et dans lequel avaient pris place : Mme Laboudie, MM. Laboudie, de Nazaris, Babouline et Barthélémy, de Cahors; un « Potez 43 », piloté par M. Sauret, avec comme passagers, M. Brouillet et M. Lacroix, de Ville-neuve. Ce dernier filmait les évolutions d'un troisième appareil qui était « surprise », le « Pou-du-Ciel », construit à Villeneuve, humoristiquement baptisé « Toto », et piloté avec aisance par M. Trussant.

Ce vol, particulièrement captivant, dura 23 minutes et se termina par les atterrissages des trois avions rivalisant de précision et de finesse, aux applaudissements d'un nombreux public enthousiasmé.

### Nécrologie

Nous avons appris avec un bien vif regret la mort de M. Pierre Massoubre, décédé à l'âge de 28 ans. Le regrette disparu était le fils de M. le colonel Massoubre et de Mme, née Lestandi.

M. le colonel Massoubre qui fut, pendant de longues années, lieutenant au 7<sup>e</sup> d'infanterie à Cahors, est bien connu dans notre ville.

Nous adressons à M. le colonel et à Mme Massoubre, nos bien sincères et cordiales condoléances.

C'est avec un vif regret que nous avons appris la mort de M. le docteur Cazes, de Fontanes, décédé à l'âge de 68 ans.

M. Cazes était une figure bien sympathique du canton de Lalbenque et qui comptait de vives et solides amitiés à Cahors et dans le département.

Nous adressons à son fils, M. Cazes, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, et à la famille, nos bien sincères condoléances.

## LES MYOSOTIS

Le Comité Directeur des « Myosotis », porte à la connaissance des parents d'élèves, que pour des raisons d'éloignement, de sécurité et de promiscuités diverses, il n'est plus possible d'utiliser le stade Lucien-Desprats, comme terrain d'entraînement pour des jeunes filles.

En conséquence, et jusqu'à la fin de l'année scolaire la salle du Gymnase sera seule utilisée. Cependant, le Comité s'est mis à la recherche d'un terrain pouvant être aménagé en terrain de sports. Celui-ci est trouvé et sera fort probablement loué ou acheté pour la rentrée d'octobre.

La 2<sup>e</sup> fête des « Myosotis » qui aura lieu, on le sait déjà, le samedi 1<sup>er</sup> juin, est en pleine organisation.

Les bénéfices de cette soirée seront employés à l'achat ou à la location du terrain et à l'envoi au Camp de Vacances de quelques « Myosotis », nécessaires et dignes d'intérêt.

Nous reparlerons sous peu de cette représentation qui sera certainement fort goûtée du Public Cadurcien.

### Chorale mixte P.-O.

Les Membres exécutants sont priés d'assister à la répétition générale qui aura lieu le jeudi 16 courant, à 20 heures, dans la nouvelle salle, rue des Boulevards. Présence indispensable.

### Fête de la Place Rousseau et des Eadernes

La jeunesse du quartier de la place Rousseau et du quartier des Badernes, informe le public que la fête annuelle aura lieu les 29, 30 juin et 1<sup>er</sup> juillet 1935. Nous espérons que les habitants du quartier Rousseau et des Badernes réserveront bon accueil au comité à leur passage dans leur habitation. Le programme étant à l'étude, sera donné ultérieurement. — Le Comité.

### Outrages aux gendarmes

Le sieur Espéret, 37 ans, se présente à la gendarmerie de Souillac en état d'ivresse, pour déposer une plainte contre une personne dont il ne donnait pas le nom.

Les gendarmes le prièrent de se retirer. Espéret les injuria. Il fut appréhendé aussitôt et procès-verbal lui a été dressé.

## CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du Conseil municipal, ce soir, mardi, 14 mai, à 18 heures.

### La cambriole

Dans la nuit de vendredi, des cambrioleurs ont pénétré dans les bureaux de la minoterie Lambert. Mais leur expédition nocturne n'a pas été fructueuse. Ils ont emporté une somme de 12 francs qui se trouvait dans un tiroir.

Ils n'ont pas réussi à fracturer le coffre-fort. M. le Commissaire de police a ouvert une enquête.

### Pas de récépissé

Pour défaut de récépissé de déclaration d'ouverture de débit, procès-verbal a été dressé à M. Garibal, débitant à Rudelle.

### Pas de plaque de contrôle

Pour défaut de plaque de contrôle et pour défaut d'éclairage à sa bicyclette, M. Ségué, de Fumel, s'est vu dresser double contravention par la gendarmerie de Puy-Evêque.

### Foire du 11 mai 1935

La foire de samedi a été peu importante. Peu de monde sur le Boulevard, sur les divers marchés.

Les Cadurciens avaient déserté la ville pour se rendre à l'aérodrome de Labéraudie, où il y avait l'escadrille Caudron.

Au reste, les marchés aux bœufs et aux moutons étaient nuls.

Voici les divers cours :

Marché : Poules, 4 fr.; poulets, 6 fr. 50; canards, 5 fr.; lapins, 2 fr.; canetons d'élevage mulards, de 18 à 20 fr. la paire; canards communs, de 8 à 10 fr. la paire; oisons, de 25 à 30 fr. la paire, selon grosseur; œufs, 2 fr. 25 la douzaine.

## Les Sports

### Les sports à Gourdon

Union Sportive, Cyclisme. — Les membres du Vélo-Club Gourdonnais s'occupent activement de l'organisation des deux belles épreuves qui auront lieu au Parc des Sports le dimanche 19 mai :

1° Le championnat du Lot de vitesse; 2° Le premier pas sur piste.

Cette deuxième course est ouverte, rappelons-le, aux seuls coureurs possesseurs de la licence débutant 1935. Le vainqueur sera qualifié pour le finale qui aura lieu à Paris le 30 juin 1935.

Les engagements sont reçus au siège du V.C.G., place du Quatre-Septembre.

## Arrondissement de Cahors

### Prayssac

Election de la municipalité. — Dimanche à eu lieu l'élection de la municipalité. M. Dutours a été élu maire; MM. Pons et Jouffreau ont été élus adjoints.

### Castelnau-Montratier

Ballotages, résultats. — 1. Section de Castelnau; inscrits : 523; votants : 426; bulletins nuls : 0.

Candidats républicains : MM. Blanié, 231, élu; Clavières Pierre, 210; Dalbin, 215, élu.

Candidats réactionnaires : MM. Lacombe, 213, élu; Vilas, 205; Sahue, 200.

Section de Saint-Aureil; inscrits : 139; votants : 113.

Candidats républicains : MM. Hautefage Elie, 53; Hautefage Marcelin, 52.

Candidats réactionnaires : MM. Fauré, 59, élu; Sarraire, 59, élu.

Le nouveau Conseil municipal sera donc composé de neuf républicains et de sept réactionnaires.

La majorité républicaine du Conseil municipal est conservée.

### Labastide-du-Vert

Election du Maire et de l'Adjoint. — Voici les résultats :

Election du Maire; votants : 9; suffrages exprimés : 8; majorité absolue : 5.

M. Labro Auguste, maire sortant, obtient 8 voix. Il est donc réélu maire à l'unanimité.

Election de l'Adjoint; votants : 9; suffrages exprimés : 6; majorité absolue : 4.

M. Peyralade Etienne obtient 6 voix. Il est proclamé élu. Nos sincères félicitations. — A. B.

### Montgesty

Ballottage. — Elections municipales, 2<sup>e</sup> tour, un siège à pourvoir, M. Lavaur Marcel, élu.

### Nuzéjols

Conseil municipal. — Le Conseil municipal de la commune de Nuzéjols s'est réuni le dimanche 12 mai sous la présidence de M. Talayssat, doyen d'âge.

Le Conseil procède à l'élection du maire et de l'adjoint. MM. Cammas, maire, et Calmon, adjoint sortant, ont été réélus à l'unanimité.

En prenant place au fauteuil, M. Cammas, en quelques paroles bien senties, a remercié ses collègues de la nouvelle marque de confiance qu'ils venaient de lui témoigner et a déclaré que tous ses efforts tendraient à l'en rendre digne.

Après avoir levé la séance, le Conseil a décidé l'organisation d'un banquet démocratique, auquel tous les électeurs sans exception sont cordialement invités, ainsi que toute la jeunesse.

Rendez-vous dimanche 19 mai, à midi très précis, au restaurant Miquel.

### Cabrerets

Election de la municipalité. — Le conseil s'est réuni pour élire la municipalité. Les douze conseillers sont présents. Le scrutin donne les résultats suivants :

M. René Besse est réélu maire par 11 voix et 1 bulletin blanc. M. Jean Marce-nac est réélu premier adjoint par 11 voix et 1 bulletin blanc. M. Paul Maurel est réélu deuxième adjoint par 11 voix et 1 bulletin blanc.

C'est-à-dire que la municipalité sortante est réélue sans changement.

### Concois

Ballottage. — Au 1<sup>er</sup> tour de scrutin, 8 candidats de la liste d'union communale avaient été élus; 4 étaient restés en route et ils sont arrivés au ballottage : 1. Dajean Edouard, 96 voix; 2. Bonnac Gervais, 96 voix; 3. Roques Emile, 80 voix; 4. Andissac Casimir, 64 voix.

Venaient après : Balat André, 58 voix; Séval Emile, 57 voix. Liste complète dite d'union communale.

## Montcuq

Elections municipales du 12 mai. — Nombre de votants : 332; bulletins blancs ou nuls : 14. Ont obtenu : Alby Louis, minotier, conseiller sortant, 180 voix, élu; Chaule Félix, maçon, candidat indépendant, 131.

De ce fait, toute la liste d'union républicaine de M. Doumerc, maire sortant, est brillamment élue.

## Puy-Evêque

Elections municipales. — 1<sup>er</sup> tour : majorité : 223.

Sont élus : MM. Fourtou, 292; D<sup>r</sup> Rouma, 278; Demaux Albert, 277; Borredon Elie, 273; Gipoulou Alfred, 259; Jipoulou, à la Borde, 256; Piécourt, 250; Borredon J.-B., 247; Duméaux, adjoint, 245; Roux, ancien chef de district, 236; Pradèles, 234 (de la liste du D<sup>r</sup> Rouma, maire sortant).

MM. Davezac, 253; D<sup>r</sup> Delbreil Bernard, 242; Bure, 229 (de la liste de M. Davezac, notaire).

2<sup>e</sup> tour : élus : MM. Crayssac, 233, et Guittard, genre Bouysset, à Loupiac, 233 voix sur 429 votants, tous les deux de la liste du D<sup>r</sup> Rouma.

Sur un total de 16 conseillers municipaux, il y a donc 13 élus de la liste du D<sup>r</sup> Rouma et 3 de la liste adverse.

## Duravel

Monument à la mémoire du roi de Yougoslavie. — Les enfants de l'école des filles ont recueilli la somme de 49 fr., qui a été adressée au Secrétaire du Comité, et qui se répartit ainsi : Georgette Muret, 24 fr. 25; Simone Bataille, 12 fr. 25; Jacqueline Lascazes, 4 fr. 20; Jeanne Caminade, 3 fr.; Odette Lafon, 3 fr. 25. Merci aux aimables et dévouées quêteuses.

Carnef noir. — Nous signalons le décès de Joséphine Borie, veuve Plagés. Condoléances à la famille.

Nous avons à déplorer la mort de la doyenne de Duravel, Vm<sup>e</sup> Veuve Nuville, âgée de 93 ans, propriétaire du château Bouthié. Malgré son grand âge, elle était alerte, saine d'esprit et de mémoire, sauf dans les derniers jours de sa vie. C'est un vénérable figure duravelloise qui disparaît. Nous adressons nos condoléances à sa famille, notamment à M. et M<sup>lle</sup> Géliot qui lui sont apparentés.

M. Rougier, propriétaire du domaine de Peyregalière, ancienne maison ancestrale de la famille Lagrange, a eu la douleur de perdre Mme Rougier, son épouse, presque subitement. L'inhumation a eu lieu à Cahors.

Que M. Rougier Georges, son mari; M. le chirurgien Jean Rougier, M. le capitaine Rougier, ses fils; Mme et M. de Fauscade, ses fille et gendre, trouvent ici l'expression de nos condoléances émuës.

## Vire

Election de la municipalité. — Le Conseil municipal élu le 5 mai s'est réuni dimanche matin, 12 mai, à 9 heures, pour procéder à l'élection de la municipalité. Tous les conseillers sont présents.

M. Victor Combes, maire sortant, non candidat aux dernières élections, ouvre la séance et déclare installer les dix conseillers municipaux élus le 5 mai.

M. Bersegol Elie, doyen d'âge, préside ensuite la séance et déclare décliner toute candidature aux fonctions de maire.

M. Robert Durou, nouveau conseiller municipal, est élu maire de Vire par 7 voix, 1 à M. Bersegol et 2 bulletins blancs.

M. Labryère Lodois est élu 1<sup>er</sup> adjoint par 11 bulletins blancs.

M. Arnaudet Marc, Président de la Section des Anciens Combattants, est élu 2<sup>e</sup> adjoint par 8 voix et 2 bulletins blancs.

Nos félicitations aux nouveaux élus, tous radicaux-socialistes et en particulier au nouveau maire de Vire, notre jeune ami Robert Durou, âgé seulement de 27 ans. Son regrette père, Léonce Durou, avait exercé ces difficiles fonctions de mai 1925 à mai 1929. — L. D.

## Souillac

Scrutin de ballottage du 12 mai. — L'appel adressé aux électeurs de la commune de Souillac par les 15 candidats mis en ballottage le 5 mai a été entendu : 14 ont été élus. S'ajoutant aux 4 favorisés du premier tour de scrutin, la majorité de M. Malvy comprendra 18 conseillers sur les 21 dont se composera l'assemblée.

Ce sont, élus au 1<sup>er</sup> tour : MM. Malvy, 388 voix; Francès, 362; Dalet, 342; Gaingebet, 341.

Elus au 2<sup>e</sup> tour : MM. Laval Gabriel, 399 voix; Rode Justin, 395; Jardon, 385; Bouyguès Paul, 382; Rochais, 378; Gastan Antonin, 372; Andrieux, Jean, 380; Ardourel, 355; Couderc Pierre, 351; Manhes Séraphin, 361; Laval Louis-Jean, 356; Bonnet Charles, 323; Vidal Gabriel, 314; Pérez Adrien, 309.

M. Robert Valat, candidat indépendant, qui se présentait seul, a obtenu 359 voix et complète la liste des 15 candidats en ballottage.

M. Malvy restera maire de Souillac pour le plus grand bien et la prospérité de la commune.

## Meyronne

Elections municipales. — Le Conseil Municipal d'Union Nationale a été réélu dimanche dernier, en entier, avec une moyenne de 83 voix sous l'étiquette nouvelle de liste d'Union Radicale et Radicale-Socialiste.

Encore un petit effort et aux élections futures nous verrons ce même conseil municipal s'affubler de l'étiquette socialiste-communiste.

« Monsieur le Président,

« J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'à la suite de négociations engagées entre mon Service et la Compagnie du Bourbonnais, cette Société a accepté un nouvel aménagement de ses cahiers de charges de concession de distribution d'énergie électrique.

« L'accord intervenu, qui apporte aux tarifs actuels de notables améliorations, vous sera soumis ultérieurement avec quelques détails.

« Je vous indique simplement que les nouvelles dispositions comprennent :

« a) un tarif au kilowatt-heure sans prime fixe ni minimum de consommation, pour les petits abonnés lumière;

« b) un tarif au kilowatt-heure sans prime fixe ni minimum de consommation pour les petits abonnés force motrice;

« c) un aménagement nouveau du tarif à compteur unique pour tous les usagers de l'énergie, comportant notamment un abaissement du 1/5 de la prime fixe applicable à la partie « éclairage », de l'abonnement, ainsi que l'admission à ce tarif de la force motrice jusqu'à concurrence d'une puissance de 3 KVA (4 chevaux environ).

« Veuillez agréer... »

« Monsieur le Président,

« J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'à la suite de négociations engagées entre mon Service et la Compagnie du Bourbonnais, cette Société a accepté un nouvel aménagement de ses cahiers de charges de concession de distribution d'énergie électrique.

« L'accord intervenu, qui apporte aux tarifs actuels de notables améliorations, vous sera soumis ultérieurement avec quelques détails.

« Je vous indique simplement que les nouvelles dispositions comprennent :

« a) un tarif au kilowatt-heure sans prime fixe ni minimum de consommation, pour les petits abonnés lumière;

« b) un tarif au kilowatt-heure sans prime fixe ni minimum de consommation pour les petits abonnés force motrice;

« c) un aménagement nouveau du tarif à compteur unique pour tous les usagers de l'énergie, comportant notamment un abaissement du 1/5 de la prime fixe applicable à la partie « éclairage », de l'abonnement, ainsi que l'admission à ce tarif de la force motrice jusqu'à concurrence d'une puissance de 3 KVA (4 chevaux environ).

« Veuillez agréer... »

« Monsieur le Président,

« J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'à la suite de négociations engagées entre mon Service et la Compagnie du Bourbonnais, cette Société a accepté un nouvel aménagement de ses cahiers de charges de concession de distribution d'énergie électrique.

« L'accord intervenu, qui apporte aux tarifs actuels de notables améliorations, vous sera soumis ultérieurement avec quelques détails.

« Je vous indique simplement que les nouvelles dispositions comprennent :

« a) un tarif au kilowatt-heure sans prime fixe ni minimum de consommation, pour les petits abonnés lumière;

« b) un tarif au kilowatt-heure sans prime fixe ni minimum de consommation pour les petits abonnés force motrice;

« c) un aménagement nouveau du tarif à compteur unique pour tous les usagers de l'énergie, comportant notamment un abaissement du 1/5 de la prime fixe applicable à la partie « éclairage », de l'abonnement, ainsi que l'admission à ce tarif de la force motrice jusqu'à concurrence d'une puissance de 3 KVA (4 chevaux environ).

« Veuillez agréer... »

« Monsieur le Président,

« J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'à la suite de négociations engagées entre mon Service et la Compagnie du Bourbonnais, cette Société a accepté un nouvel aménagement de ses cahiers de charges de concession de distribution d'énergie électrique.

« L'accord intervenu, qui apporte aux tarifs actuels de notables améliorations, vous sera soumis ultérieurement avec quelques détails.

« Je vous indique simplement que les nouvelles dispositions comprennent :

« a) un tarif au kilowatt-heure sans prime fixe ni minimum de consommation, pour les petits abonnés lumière;

« b) un tarif au kilowatt-heure sans prime fixe ni minimum de consommation pour les petits abonnés force motrice;

« c) un aménagement nouveau du tarif à compteur unique pour tous les usagers de l'énergie, comportant notamment un abaissement du 1/5 de la prime fixe applicable à la partie « éclairage », de l'abonnement, ainsi que l'admission à ce tarif de la force motrice jusqu'à concurrence d'une puissance de 3 KVA (4 chevaux environ).

« Veuillez agréer... »

« Monsieur le Président,

« J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'à la suite de négociations engagées entre mon Service et la Compagnie du Bourbonnais, cette Société a accepté un nouvel aménagement de ses cahiers de charges de concession de distribution d'énergie électrique.

« L'accord intervenu, qui apporte aux tarifs actuels de notables améliorations, vous sera soumis ultérieurement avec quelques détails.

« Je vous indique simplement que les nouvelles dispositions comprennent :

« a) un tarif au kilowatt-heure sans prime fixe ni minimum de consommation, pour les petits abonnés lumière;

« b) un tarif au kilowatt-heure sans prime fixe ni minimum de consommation pour les petits abonnés force motrice;

« c) un aménagement nouveau du tarif à compteur unique pour tous les usagers de l'énergie, comportant notamment un abaissement du 1/5 de la prime fixe applicable à la partie « éclairage », de l'abonnement, ainsi que l'admission à ce tarif de la force motrice jusqu'à concurrence d'une puissance de 3 KVA (4 chevaux environ).

« Veuillez agréer... »

Pour votre plaisir...

admirez les beaux sites de France

Pour votre sécurité...

utilisez **CASTROL**

## Arrondissement de Gourdon

### Gourdon

Elections municipales. — Scrutin de ballottage. — C'est dans un calme parfait que s'est déroulé le scrutin de ballottage.

Étant donné que les sièges à pourvoir étaient réduits à 3, dès 9 h. 1/2, on connaissait les résultats que nous donnons ci-après :

Ont obtenu :

Liste radicale-socialiste : Grangié Napoléon, 379 voix; Calès, tailleur, 375; Isidore Jules, 355.

Liste S.F.L.O. : Martin-Bihourd, 527 voix; Duluc Pierre, 529; Méry Edmond, 533.

Union Sportive. — Lire à la rubrique « Les Sports ».

**GRANDE MAISON DE**  
**TEINTURE NETTOYAGE**  
de tous vêtements,  
tissus, chapeaux, etc...  
Nettoyage et remise à neuf des vêtements de cuir.  
Teintures de fourrures,  
Nettoyage d'ameublements, etc...  
ENVOI TOUTS LES SAMEDIS  
Travail soigné  
Dépôt pour Cahors :  
Madame Louis BONNET  
3, rue des Capucins

**Bibliographie**

**L'ART VIVANT**

Revue mensuelle de l'Art, des Éléances et du Tourisme  
116 bis, Champs-Élysées, PARIS, 8.  
Tél. : Elysées 26-68.

**EN VENTE PARTOUT**

Le N° : 7 fr.  
L'abonnement :  
1 an, 70 fr. — 6 mois, 40 fr.  
Ch. postaux : Paris, 1861-29.  
SPECIMEN GRATUIT

**Revue politique et parlementaire**

Directeur : J.-F. COMPEYROT  
Revue mensuelle

Colonel A. Grasset : Les Allemands et nous. — Victor de Marcé, Conseiller Cour des Comptes : Les budgets militaires allemands et français et l'égalité des Droits. — Antoine Borrel, Sénateur : Les budgets des petites communes rurales. — Alfred Redouin, Inspecteur des Finances : La Livre sterling, le Dollar et le Bloc-or. — Alfred Posa, Agrégé Faculté de Droit : Retour au libéralisme ? Jean Rivero : La réforme des Conseils de Préfecture. — Michel Chaudun : La réglementation des entreprises de distribution (1). — Robert Fabvier : La propriété rurale européenne en Algérie. — D' L. Hugouenq, de l'Académie de Médecine : Dénatilité et mortalité. — O. Festy : La politique agricole des Etats-Unis. — Francis Waddington : Correspondance diplomatique du Comte de Saint-Vallier (1). — Pierre de Pressac : Chronique politique. — Marc Lombard : Politique extérieure. — L'Europe sous les armes. — La mission de Sir John Simon et de M. Eden.

Le bilan économique et financier de la France et de l'étranger. — Frédéric Jenny : Chronique financière. — La chute du franc belge. — Causes et caractéristiques de sa dévaluation. — Premières leçons de l'expérience belge. — La situation économique internationale. — Informations de France. — Etudes financières. — Chronologie. — Vie législative. — Vie parlementaire. — Bibliographie.

Le numéro : France, 7 fr.; Etranger, 8 fr. 50. — Abonnement : France, 75 fr.; Etranger, 100 fr., contre mandat, chèque

ou que virement postal, compte chèques postaux n° 32.289. — 10, rue Aubert, 9, Paris.

**LA FEMME ET L'ENFANT**

Le journal *La Femme et l'Enfant*, numéro 398, du 1<sup>er</sup> mai 1935 fait paraître dans ses colonnes les articles suivants sous la signature de ses meilleurs collaborateurs :

« Rassurez les mères ! », Paul Coquemard. — En montant la côte, La Mouche du Coche. — La quinzaine nataliste et familiale, M. Théodore. — Le Billet de l'Oncle : pour nos fils ; pour nos filles, Oncle Benjamin. — La quinzaine illustrée. — Les propos de la quinzaine, G.-G. Rose Goudin. — Variétés : Les parents de sainte Jeanne d'Arc, Irénée Le Doré. — Le conte de *La Femme et l'Enfant*. — Hygiène et santé. La page de l'Education physique, D. Strohl. — Causerie scientifique, P. Curieux, etc.

Ces articles d'actualité, abondamment illustrés, sont suivis de nombreux autres sur la Puériculture, l'Education familiale, l'Economie ménagère et domestique, la Mode, etc. Un Cours de Coupe et d'Assemblage et l'article « La Corbeille à ouvrage » sont du plus grand intérêt. La littérature n'a pas été oubliée ; nous y trouvons la critique et les extraits de livres nouveaux. La Médecine, l'Education physique y sont également traitées.

Le Feuilleton, *L'enfant de lumière* (roman), de Guy Chastel.  
Administration : 60, rue Lhomond, Paris (5<sup>e</sup>).

Abonnements : 30 fr. par an.  
Spécimen contre 0,60 en timbres-poste.

**LES ANNALES**

Rien de plus mouvementé que la vie de ce curieux personnage, Jomini, qui fut surnommé le Devin de Napoléon. Les *Annales* du 40 mai lui consacrent une palpitante étude... Etonnantes révélations sur le milliardaire Vanderbilt junior dans le même numéro. Dix articles passionnants. Le roman d'Edgar Wallace : *Le Ruban Vert*. Numéro intéressant de bout en bout. Partout : 2 francs.

**TIMBRES-POSTE**

suis acheteur très cher  
FRANÇOIS à SANARY, Var.

**PRÊTS RAPIDES**

sous toutes formes vous seront procurés rapidement par particuliers à partir de 5.000 fr. Rien à verser d'avance sur la commission. TAUX REDUIT. ECRIVEZ.  
Réponse gratuite  
CAISSE IMMOBILIERE  
104, rue Réaumur, PARIS

**GRANDE MAISON D'ENGRAIS**

très connue, demande représentants. Bonne commission, sérieuses références. Ecr. YPORT, Ag. Havas, BORDEAUX.

Imp. COUESLANT (personnel intéressé)  
Le co gérant : L. PARAZINES

**P.-O.-MIDI**

A l'occasion de la Foire de la Saint-Urbain à Aurillac, des billets spéciaux d'aller et retour, à demi-tarif, avec minimum de perception de 12 fr. en 1<sup>re</sup> classe, 8 fr. en 2<sup>e</sup> classe, 5 fr. en 3<sup>e</sup> classe pour les adultes, 6 fr. en 1<sup>re</sup> classe, 4 fr. en 2<sup>e</sup> classe, 3 fr. en 3<sup>e</sup> classe pour les enfants de 3 à 7 ans sont délivrés les 24 et 25 mai 1935 pour Aurillac, au départ de toutes les gares des sections de lignes de :

Avant à Vic-sur-Cère, Figeac et Capdenac au Rouget, St-Denis-près-Martel à Miezaze, Bort-les-Orgues à Miezaze.  
Pour tous renseignements, s'adresser aux gares intéressées.

**P.-O.-MIDI**

Principales améliorations projetées par le réseau P.-O.-Midi au 15 mai 1935

Le Réseau P.-O.-Midi qui termine actuellement les travaux d'électrification de la section Vierzon-Brive de sa ligne Paris-Toulouse envisage à cette occasion pour le 15 mai pro-

chain de notables améliorations de ses horaires.

Sur la ligne de Paris-Port-Bou, il se propose de retarder le train rapide de 77 de 21 h. 10 à 22 heures au départ de Paris-Quai-d'Orsay tout en avançant l'arrivée à Toulouse à 8 h. au lieu de 9 h. et l'arrivée à Port-Bou à 13 h. 49 au lieu de 15 h. 11.

Le train express 79, partant de Paris-Austerlitz, à 22 h. 40 serait prolongé de Brive, d'où il partirait à 7 h. 33, jusqu'à Toulouse (arr. à 11 h. 57).

Le train rapide 56 partirait de Toulouse à 13 h. 25 (au lieu de 10 h. 30) et arriverait à Paris-Quai-d'Orsay à 23 h. 35 soit un gain de 45 minutes. Il relèverait à Toulouse la correspondance des trains express 110 de Sète et rapide 570 de Bayonne établissant ainsi une relation nouvelle de jour entre Perpignan (départ à 8 h. 02), Narbonne (départ à 9 h. 53) et Paris.

L'origine du train express 52 serait reportée de Brive à Toulouse (départ 8 h. 30) et l'arrivée à Paris effectuée à 19 h. 10. Il relèverait à

Toulouse la correspondance du train rapide 106 de Marseille et Sète.

Une relation de matinée serait créée entre Limoges et Paris du 1<sup>er</sup> Mars au 5 novembre par déplacement du train 60 qui partirait de Limoges à 6 h. 45 et arriverait à Paris-Quai-d'Orsay à 12 h. 33.

Des améliorations importantes sont prévues aussi sur la ligne de Bretagne où le train express 193 (Paris à Tours par Vendôme), partant une heure plus tôt, soit à 19 h. 50 de Paris-Quai-d'Orsay, serait prolongé de Tours à Savenay par Saumur, Angers, Nantes pour correspondre à Redon avec un train arrivant à Quimper vers 7 h. 09).

Sur la ligne de Bordeaux-Sète des trains seront accélérés et de nouvelles relations transversales établies. Le train rapide 101 Bordeaux-Marseille partirait de Bordeaux à 7 h. 53 au lieu de 7 h. 28 et arriverait à la même heure qu'actuellement à Sète (14 h. 47) et à Marseille (18 h. 05).

Le train express 103 partirait de Bordeaux à 8 h. 07 au lieu de 7 h. 42

et de Toulouse à 12 h. 58 au lieu de 12 h. 52 pour arriver à Sète à la même heure qu'actuellement (16 h. 55) ; il sera prolongé jusqu'à Marseille où il arrivera à 20 h. 24.

Le train rapide 114 Marseille-Bordeaux partirait de Marseille à 9 heures au lieu de 8 h. 25 et arriverait à Bordeaux à 19 h. 15 au lieu de 19 h. 31 gagnant ainsi 51 minutes. Il relèverait à Tarascon le train rapide 733 de Strasbourg créant ainsi une nouvelle relation rapide de Strasbourg et Lyon avec la région du Midi. Départ de Strasbourg à 23 h. 11, de Lyon-Perrache, à 7 h. 15, arrivée à Narbonne à 13 h. 32, à Toulouse, à 15 h. 37.

Le train express 110 partirait de Sète à 8 h. 41 au lieu de 8 h. 02 et assurerait une relation de Marseille en continuant un nouvel express P.L.M. partant de Marseille à 5 h. 25.

Toutes ces modifications sont actuellement soumises à l'Administration Supérieure ; d'autres sont encore en cours d'étude.

**IMPRIMERIE A. COUESLANT**

SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 1.000.000 DE FRANCS

(Personnel intéressé)

**CAHORS (Lot)**

1, RUE DES CAPUCINS, 1

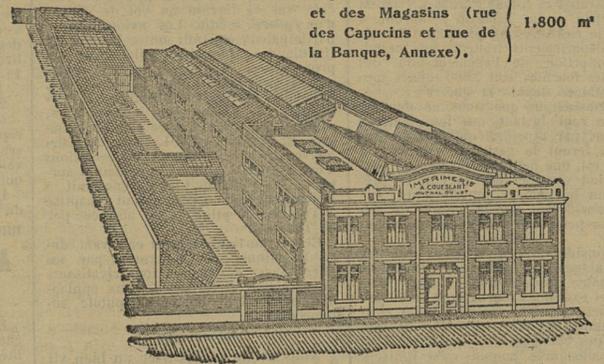
INSTALLATION MODERNE

NEUF LINOTYPES

22 PRESSES

LIVRAISON RAPIDE

PRIX MODÉRÉS



Superficie des Ateliers et des Magasins (rue des Capucins et rue de la Banque, Annexe). 1.800 m<sup>2</sup>

**SERVICE D'ÉTÉ 1935**

**De Paris à Toulouse par Cahors**

	OMNIB.	EXP.	MIXTE	EXP.	EXP.	EXP.	EXP.	EXP.	EXP.
PARIS (Orsay) dép.	7 55	10 27	19 25	19 25	22 40	22 40	22 40	22 40	22 40
PARIS (Aust.) dép.	7 55	10 27	19 25	19 25	22 40	22 40	22 40	22 40	22 40
LIMOGES (arrivé)	15 57	15 57	0 4	1 35	3 8	5 42	5 42	5 42	5 42
LIMOGES (départ)	15 57	15 57	0 4	1 35	3 8	5 42	5 42	5 42	5 42
BRIVE (arrivé)	15 28	17 31	1 23	3 4	4 31	7 22	7 22	7 22	7 22
BRIVE (départ)	7 43	12 33	15 55	17 37	18 10	1 35	3 14	4 37	7 33
Gignac-Cressensac	8 24	13 9	16 29	19 13	—	—	—	—	—
SOULLAC. dép.	8 46	13 36	16 48	18 16	19 41	—	—	5 14	8 16
CAZOULES	8 53	13 43	16 54	19 50	—	—	—	—	—
La Chap.-d-Mareuil	8 58	13 48	16 58	—	—	—	—	—	—
Lamothe-Fénelon	9 7	13 57	17 7	20 9	—	—	—	—	—
Nozac	9 16	14 6	17 16	—	—	—	—	—	—
GOURDON. dép.	9 29	14 19	17 26	18 40	20 33	—	—	4 20	8 44
Saint-Clair	9 38	14 28	17 34	—	—	—	—	—	—
Dégagnac	9 48	14 38	17 44	—	—	—	—	—	—
Thédirac-Peyrilles	9 58	14 48	17 54	—	—	—	—	—	—
Saint-Denis-Catus	10 8	14 58	18 3	—	—	—	—	—	—
Espère	10 16	15 6	18 10	—	—	—	—	—	—
CAHORS (arrivé)	10 25	15 18	19 19	19 16	3 7	4 59	6 11	9 24	7 27
CAHORS (départ)	11 51	17 56	19 20	—	—	3 11	5 3	6 15	9 30
Sept-Ponts	12 2	18 7	—	—	—	—	—	—	7 38
Cieurac	12 17	18 22	—	—	—	—	—	—	7 53
Lalbenque	12 24	18 29	—	—	—	—	—	—	8
Cazoules	12 52	18 59	20 1	—	—	—	—	—	8 27
CAHORS (arrivé)	13 23	19 30	20 22	—	—	4 7	6 7	7 10	10 35
CAHORS (départ)	16 43	—	21 6	—	—	4 50	7	8	11 57

(1) De Paris à Brive-Périgueux et Toulouse par Capdenac.

**De Toulouse à Paris par Cahors**

	OMNIB.	EXP.							
TOULOUSE... d.	4 50	8 40	8 30	13 25	15 51	20 8	21 3	23 11	23 11
MONTAUBAN. d.	6 11	9 53	9 11	14 6	16 52	20 50	21 48	23 51	23 51
Causade	6 50	10 27	9 30	—	17 17	21 10	—	—	—
Lalbenque	7 26	11 5	—	—	17 52	—	—	—	—
Cieurac	7 34	11 13	—	—	18	—	—	—	—
Sept-Ponts	7 44	11 22	—	—	18 10	—	—	—	—
CAHORS... arr.	7 50	11 28	10 5	14 58	18 16	21 50	22 47	0 43	0 43
CAHORS... dép.	8 1	—	10 9	15 2	18 24	21 54	22 51	0 47	0 47
Espère	8 15	—	—	—	18 35	—	—	—	—
St-Denis-Catus	8 28	—	—	—	18 47	—	—	—	—
Thédirac-Peyril.	8 41	—	—	—	19	—	—	—	—
Dégagnac	8 50	—	—	—	19 8	—	—	—	—
Saint-Clair	8 58	—	—	—	19 16	—	—	—	—
GOURDON (1) d.	9 11	—	10 47	—	19 27	22 38	—	—	—
Nozac	9 18	—	—	—	19 34	—	—	—	—
Lamothe-Fénel.	9 26	—	—	—	19 42	—	—	—	—
La Chap.-de-Mar.	9 33	—	—	—	19 49	—	—	—	—
CAZOULES	9 39	—	—	—	19 55	—	—	—	—
SOULLAC. dép.	9 53	—	11 8	—	20 6	23 3	—	—	—
Gignac-Cressens.	10 21	—	—	—	20 34	—	—	—	—
BRIVE... d.	10 46	—	11 46	16 33	20 59	23 44	0 29	2 15	2 15
BRIVE... a.	—	—	11 54	16 39	—	23 51	0 39	2 21	2 21
PARIS... (A.) arr.	—	—	18 58	23 23	—	6 43	8 11	8 39	8 39
PARIS... (O.) arr.	—	—	19 10	23 35	—	6 55	8 23	8 50	8 50

(1) Un train mixte part de Gourdon le matin à 5 h. 4 et arrive à Brive à 7 h. 10.  
(2) N'a lieu que les samedi, dimanche, lundi, jours de fête et jours de foire de Cahors.

**De Cahors à Libos**

CAHORS	6 29	15 20	»	18 41
Mercuès	6 43	15 34	»	18 55
Donelle (Arrêt)	6 47	15 38	»	18 59
Parnac	6 54	15 46	»	19 7
Luzech	7	15 52	»	19 13
Castelfranc	7 12	16 3	»	19 24
Prayssac (Arrêt)	7 16	16 7	»	19 28
Puy-l'Evêque	7 24	16 15	17 22	19 36
Duravel	7 31	16 22	17 34	19 43
Soturac-Touzac	7 38	16 29	17 46	19 50
Fumel	7 48	16 40	18 13	20 1
LIBOS	7 53	16 45	18 19	20 6

**De Libos à Cahors**

LIBOS... dép.	6 34	9 24	13 24	18 2
Fumel	6 42	9 31	13 31	18 9
Soturac-Touzac	6 58	9 41	13 41	18 19
Duravel	7 9	9 48	13 48	18 26
Puy-l'Evêque	7 25	9 56	13 55	18 33
Prayssac (Arrêt)	7 39	10 4	14 3	18 41
Castelfranc	7 46	10 9	14 8	18 46
Luzech	8 7	10 20	14 19	18 56
Parnac	8 20	10 29	14 28	19 6
Douelle (Arrêt)	»	10 34	14 33	19 11
Mercuès	8 35	10 39	14 38	19 17
CAHORS	8 53	10 51	14 50	19 30

**De Cahors à Capdenac**

CAHORS	8 2	10 14	16 11	18 36
Cabessut	8 11	10 25	16 22	18 47
Arcambal	8 20	10 41	16 31	19
Vers	8 28	10 59	16 39	19 11
Saint-Géry	8 35	11 14	16 44	19 19